



Compte Administratif 2024

Budget Annexe du Ciné-Théâtre

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2025

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

3. Résultats

3.1 Résultats de l'exercice

3.2 Affectation définitive des résultats

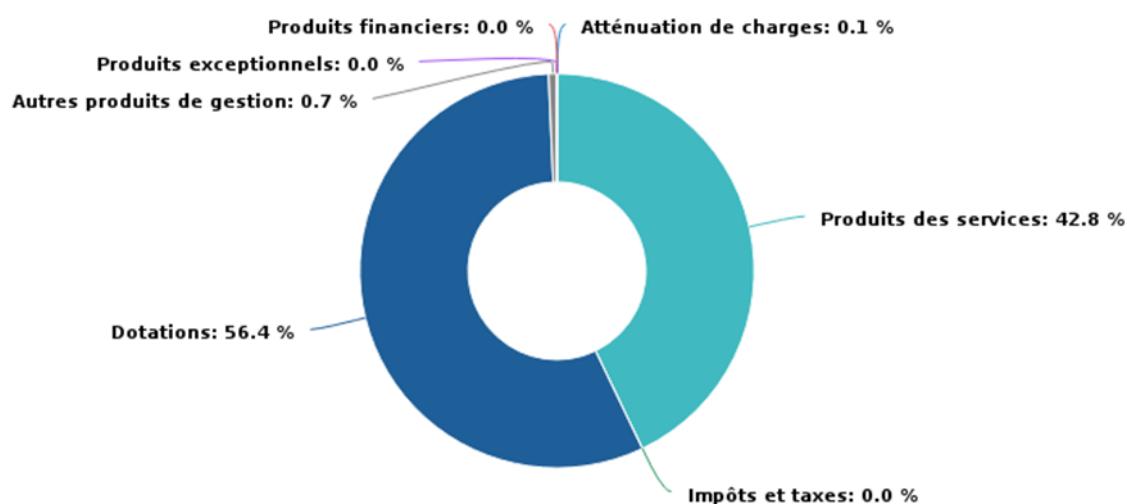
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'équipement. Pour les recettes, il s'agit principalement des produits de services, du domaine et ventes diverses et des autres recettes.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 649 136,85 €, elles étaient de 776 983,10 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante:

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	464 795,94 €	500 426 €	366 344 €	-26,79 %
Recettes d'exploitation	162 053,61 €	269 721,35 €	282 252,85 €	4,65 %
Autres recettes	16 776,99 €	6 835,75 €	540 €	-92,1 %
Total Recettes de fonctionnement	643 626,54 €	776 983,1 €	649 136,85 €	-16,45 %

Le chapitre des dotations, subventions ou participations (chapitre 74) d'un montant total de 366 344 € a enregistré :

- 5 844 € au titre de la subvention art et essai versée par le Centre National du Cinéma ,
- 10 000 € au titre de la participation à la saison culturelle versée par la Commune de Tain l'Hermitage,
- 350 500 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal (pour rappel 483 000 € en 2023 soit – 27.43 %).

Le chapitre des recettes d'exploitation (chapitre 70) d'un montant total de 282 252.85 € comprend essentiellement :

- 74 121.94 € au titre des produits des entrées théâtre,
- 4 366.84 € au titre des réservations de salles des salles,
soit un total de recettes d'exploitation pour le Théâtre de 78 488.78 € (83 247 € en 2023 soit – 5.72%),
- 203 763.31 € au titre des produits des entrées cinéma (186 471 € en 2023 soit + 9.27%)

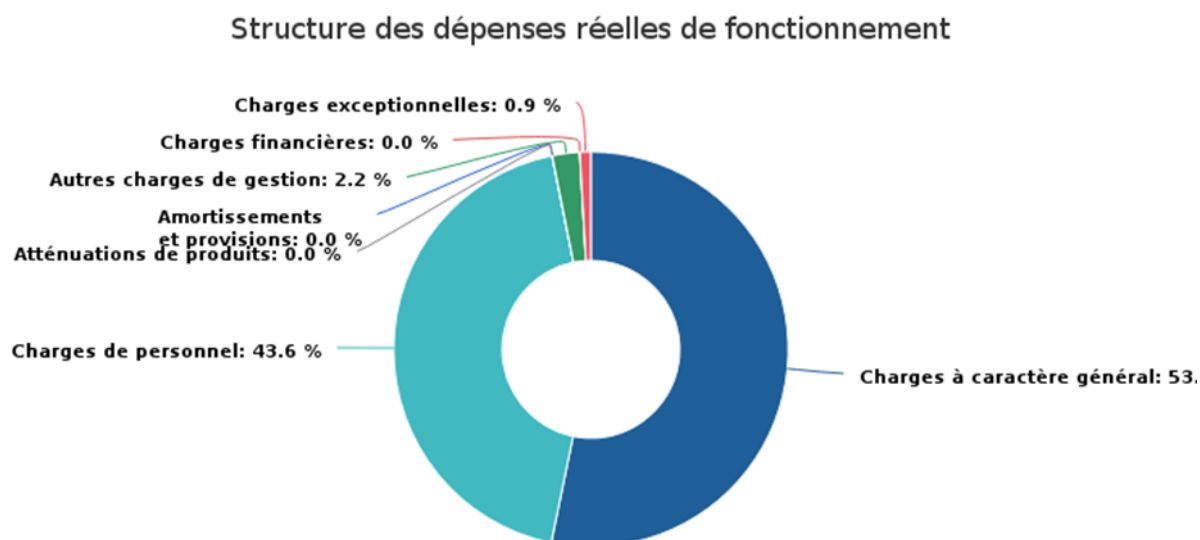
Les autres recettes sont composées essentiellement du chapitre 013 (Atténuations de charges) d'un montant de 540 €. Il s'agit principalement des remboursements sur rémunérations du personnel (caisse primaire d'assurance maladie, assurance statutaire...).

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Sont retracées ici toutes les dépenses récurrentes de l'équipement dont principalement les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 677 670,16 €, elles étaient de 659 880,27 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2023-2024 %
Charges de gestion	338 734,7 €	373 750,44 €	375 925,08 €	0,58 %
Charges de personnel	278 504,88 €	286 129,83 €	295 683,48 €	3,34 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	6 061,6 €	0 %
Total dépenses réelles de fonctionnement	617 239,58 €	659 880,27 €	677 670,16 €	2,7 %
Opérations d'ordre	17 200.37 €	15 580.62	29 925.37 €	
Total dépenses de fonctionnement	634 439.95 €	675 460.89 €	707 595.53 €	

Les charges de gestion d'un montant total de 375 925.08 € sont composées principalement :

- **Du chapitre des charges à caractère général (chapitre 011)** qui correspond aux dépenses courantes de l'équipement (fluides, fournitures, maintenance et entretien du matériel, assurances...) avec :
 - 105 539.21 € au titre des spectacles et frais annexes dont l'hébergement, le transport, les repas, les prestations de surveillance et autres prestations annexes aux spectacles (102 950 € en 2023)
 - 85 374.61 € (80 918 € en 2023 soit + 5.51 %) de locations de films,
- **Du chapitre autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui correspond à :**
 - 15 172.71 € au titre des droits d'auteur (SACEM) et des droits de cession de spectacles (SACD).

Les charges de gestion sont relativement stables par rapport à 2023 (pour rappel : 373 750.44 €).

Les charges de personnel (chapitre 012) reprennent l'ensemble des charges de personnel du service.

Les autres dépenses (chapitre 67) correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Il s'agit principalement en 2023 des écritures de régularisation relatives au SIVU Syraval.

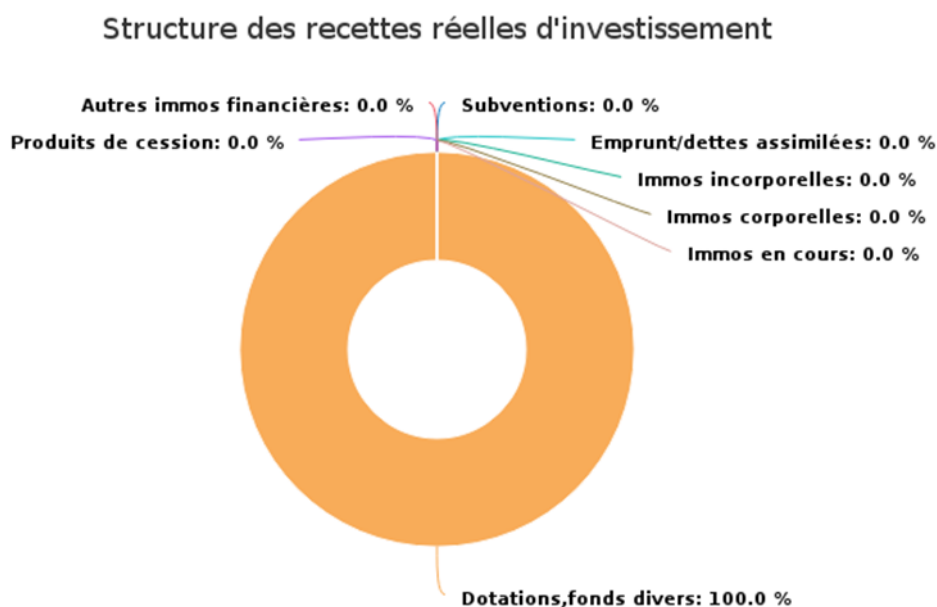
Le chapitre des opérations d'ordre d'un montant de 29 925.37 € est constitué des opérations de transfert entre section (chapitre 042). Il comptabilise les dotations aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler. *Il trouve sa contrepartie en recettes d'investissement (chapitre 040).*

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de l'excédent de fonctionnement capitalisé, des subventions d'investissement (provenant de l'État, région, département, Europe, ...).

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 16 421,33 €, elles étaient de 0 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante



Année	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	16 421,33 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>16 421.33 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	16 421,33 €	- %
Opérations d'ordre	17 200.37 e	15 580.62 €	29 925.37 €	
Total recettes d'investissement	17 200.37 €	15 580.62 €	46 346.70	

La somme de 16 421.33 € (**article 1068**) correspond à la part des résultats excédentaires (n-1) de la section de fonctionnement qui vient couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

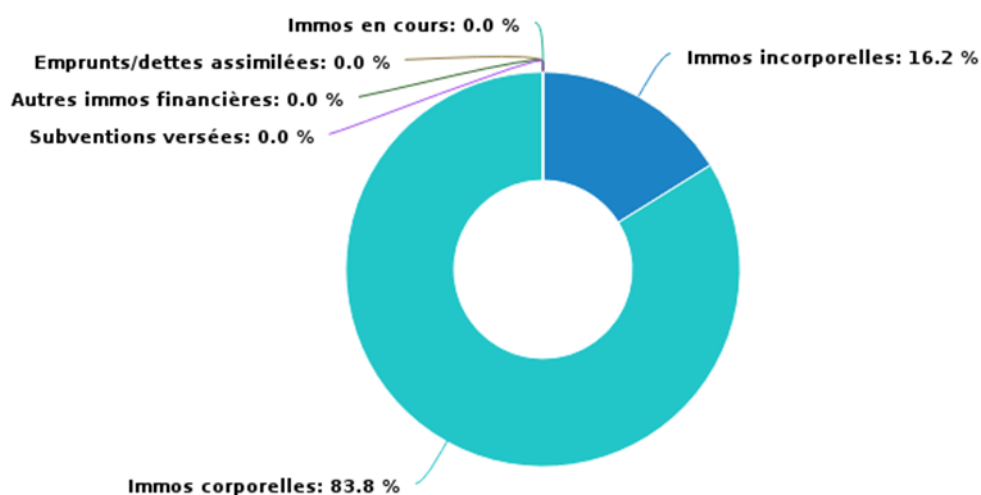
Le chapitre des opérations d'ordre d'un montant de 29 925.37 € est constitué des opérations de transfert entre section (chapitre 040). Il est la contrepartie *du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.*

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement enregistrent principalement les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours et autres dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 21 910,84 €, elles étaient de 37 190,36 € en 2023.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	11 005 €	13 303,88 €	3 539 €	-73,4 %
Immobilisations corporelles	18 900,94 €	23 886,48 €	18 371,84 €	-23,09 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	29 905,94 €	37 190,36 €	21 910,84 €	-41,08 %

Le chapitre des immobilisations incorporelles (chapitre 20) a enregistré principalement des frais d'études au titre de la mise en conformité du Ciné-Théâtre pour un montant total de 3 183.50 € dont 266 € au titre de l'autorisation de programme ouverte en 2024 pour le suivi pluriannuelle de l'opération pour un montant global de 837 000 €.

En 2024 une autorisation de programme pour le suivi pluriannuelle de l'opération a été ouverte pour un montant total de 837 000 €.

► Bilan au 31/12/2024

N° AP	Budget		N° opération	Libellé opération	Montant AP	CP 2024 Réalisé	CP 2025
2	Ciné-théâtre	HT	20241	Mise en conformité du Ciné-Théâtre	837 000,00 €	266,00 €	836 734,00 €
Total des APCP votées					837 000,00 €	266,00 €	836 734,00 €

Au titre des immobilisations corporelles (chapitre 21) les dépenses suivantes ont été réalisées :

- Travaux de reprise de la canalisation et de la vanne défense incendie pour 3 950 €
- Acquisition d'équipements pour le Théâtre : 584 € de micro, 6 755 € de destratificateur, 3 814.84 € de matériels audio.
- Acquisition d'équipements pour le Cinéma : 1 666.00 € pour deux projecteurs leds (salle 1), 1 602.00 de matériel de musique d'ambiance dans les 2 salles.

Les restes à réaliser en dépenses à reporter en 2024 s'élèvent à 0 €

L'acquisition de destratificateur et de projecteurs Leds s'inscrit dans la politique en faveur de l'atténuation de l'impact des activités de l'équipement sur l'environnement.

3. Résultats de l'exercice et affectation

3.1 Résultats de l'exercice et affectation

Réalizations de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	707 595,53 €	649 136,85 €	-58 458,68 €
Section d'investissement	21 910,84 €	46 346,70 €	24 435,86 €
Total	729 506,37 €	695 483,55 €	-34 022,82 €
+			
Résultats antérieurs reportés	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	110 122,58 €	-
Section d'investissement	2 429,83 €	0 €	-
=			
Total cumulés	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	707 595,53 €	759 259,43 €	51 663,90 €
Section d'investissement	24 340,67 €	46 346,70 €	22 006,03 €
Restes à Réaliser 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-
Solde d'exécution restes à réaliser inclus	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	707 595,53 €	759 259,43 €	51 663.90 €
Section d'investissement	24 340,67 €	46 346,70 €	22 006,03 €
Total	731 936.20 €	805 606.13 €	73 669.93 €

3.2 Affectation définitive des résultats

Affectation des résultats 2024 en 2025	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2024 disponible à affecter :		51 663.90 €
		
Section d'investissement Au compte 1068 pour la couverture du besoin total de financement de l'investissement		0.00 €
 Section de fonctionnement Au compte 002 au titre de l'excédent de fonctionnement reporté		 51 663.90 €
Section d'investissement Compte 001 au titre de l'excédent d'investissement reporté		22 006.03€